AR Prefecture

D2025-61 22 octobre 2025 Subvention Octobre Rose 017-211700802-20251022-D2025_61_01-DE Reçu le 27/10/2025



DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14 Présents : '9 Pouvoir : 2 Absente : 1

Absents excusés: 4

Nombre de suffrages

exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac et Mme Yvonne Fèvre.

Absents excusés:

M. Frédéric Moineau.

M. Philippe Pissot a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.

M. Michaël Billaud a donné pouvoir à M. Jean-Jacques Jacquemet.

M. André Verriest.

Absente: Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : Mme Pauline Alaphilippe

Subvention Octobre Rose

Date de convocation 17/10/2025 Le Conseil municipal,

Vu la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7;

Date d'affichage 24/10/2025

Vu la délibération n° D2025-08 du 26 février 2025 portant attribution des subventions;

Considérant le rappel de Madame le Maire sur l'état du compte n° 65748 relatif aux « autres personnes de droit privé » :

Montant prévu au BP 2025	4 000,00 €	
Subvention versée à l'ASPAC	543,40 €	
Subvention versée aux Restos du Cœur	200,00 €	
Subvention versé à l'ADEI	150,00 €	
Solde du compte n° 65748	3106,60 €	

Considérant la proposition de Madame le Maire de verser une subvention à la Ligue contre

AR Prefecture

D2025-61 22 octobre 2025 Subvention Octobre Rose 017-211700802-20251022-D2025_61_01-DE Reçu le 27/10/2025

le cancer pour soutenir cette fondation dans le cadre d'Octobre Rose ; que la mobilisation pour la défense des femmes touchées par le cancer du sein s'avère nécessaire ;

Considérant la proposition de verser la somme de 315 € à la Ligue contre le cancer ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

Décide

à l'unanimité,

- 1°) de verser une subvention à la Ligue contre le cancer d'un montant de 315 €;
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ Vote: Tous pour (11).

Fait à Chambon, Le Maire, Angélique Peintre

Le secrétaire de séance, Pauline Alaphilippe

Le Maire certifie sous sa respon

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télérecours par le lien : https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime

Ampliation est transmise au responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Monsieur Christophe Borg.